



Les articles / Infographies

DC Avocat du mois

- [Vente de fichiers clients, un rappel nécessaire des règles par la CNIL](#)
- [Nouvelles règles relatives au démarchage commerciale en 2023](#)

Newsletter n°7- Juillet 2024

Jeux olympiques et paralympiques 2024 : Les conséquences sur notre vie privée et nos libertés

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024 impose la mise en place de plusieurs **dispositifs** qui nécessitent l'**utilisation de données personnelles**. Ces techniques nous amènent à nous questionner quant à leur impact sur notre vie privée et nos libertés.

- **Les caméras augmentées** qui permettent, via des algorithmes, une **analyse automatisée des images**, notamment pour détecter des comportements ou des objets anormaux, ne pourront être utilisées que dans les **lieux particulièrement exposés à des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes**. De plus, une fois l'anomalie détectée, une **analyse humaine** est effectuée avant toute intervention, ainsi, aucune décision à notre égard ne peut être prise sur la seule base de ce traitement. Enfin, la **conservation des données détectées** par ces caméras est **limitée** à une durée maximale d'un an après l'enregistrement et l'utilisation des caméras augmentées prendra fin le 31 mars 2025.
- **Les laissez-passer et QR code pour accéder à certaines zones restreintes**, supposent, pour leur obtention, la **communication de certaines de nos données personnelles**, notamment nos coordonnées et notre photographie, dont la **conservation est limitée à maximum 3 mois**.
- **Les scanners corporels**, permettant une vérification effective de l'**absence d'objets interdits**, supposent que nous donnions notre **consentement exprès** pour leur utilisation.
- Enfin, conformément aux requêtes de la Cnil, aucun dispositif ne sera doté de la **reconnaissance faciale**, ni de **système d'identification biométrique**.

Les chiffres clés du mois

3625: Nombre de **DPO** qui ont participé à l'enquête menée en 2024 dans le cadre de l'**observatoire dédié au métier de DPO** de la Cnil et l'Association française des correspondants à la protection des données (AFCDP), un taux de participation record depuis sa première édition en 2019.

9: Nombre de nouvelles décisions de **sanction** rendues par la Cnil depuis mars 2024 dans le cadre de sa **procédure simplifiée**.

68 millions de dollars: Le montant levé par l'entreprise néerlandaise Axelera AI pour ses puces d'inférence qui sont conçues pour **effectuer des tâches complexes de manière efficace**.

Actualités

Le **1er juillet 2024** est entré en vigueur le **protocole visant à faciliter la libre circulation des données entre l'Europe et le Japon**. Cet accord permet aux entreprises exerçant dans les deux régions de fluidifier les transferts de données et progresser dans la numérisation de leurs sociétés.

Deux entreprises spécialisées dans la **création musicale grâce à l'intelligence artificielle** font l'objet d'une **plainte** déposée par **Universal Music Group, Warner Music et Sony Music** pour **violation de droits d'auteur**. En effet, ces start-ups entraînent leurs systèmes d'IA en utilisant les œuvres de leurs artistes, et ce, sans leur consentement.

Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

Cartographier vos traitements de données personnelles

Pour se mettre en conformité au RGPD, les entreprises doivent établir un **registre détaillé sur leurs traitements de données personnelles**. Cette documentation interne implique de recenser :

- **Qui** traite des données personnelles;
- **Quelles catégories** de données sont traitées;
- Pour **quelles finalités** ces données sont traitées;
- **Où** sont hébergées les données;
- **Pendant combien de temps** seront conservées les données;
- **Comment éviter les accès non autorisés** aux données ?



Le saviez-vous ?

La banque centrale européenne (BCE), et les banques centrales nationales des états membres de la zone euro qui forment l'**Eurosysteme**, ont pour projet d'émettre une nouvelle monnaie virtuelle : L'**euro numérique**.

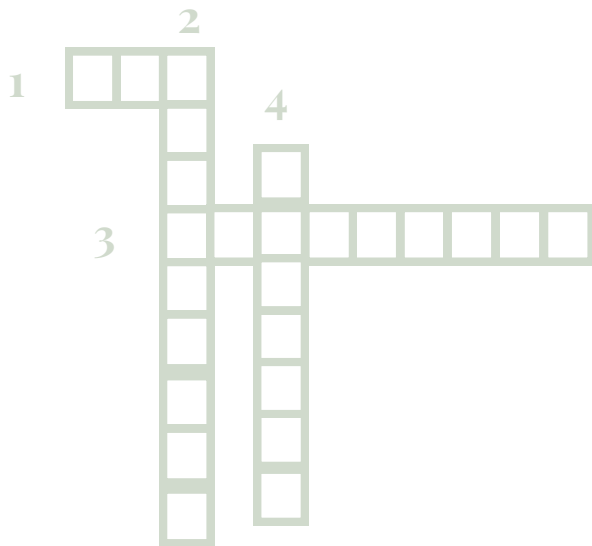
Celle-ci sera déployée entre 2027 et 2028.

Ce sera un moyen de paiement supplémentaire, en plus de ceux couramment utilisés, et sera disponible pour toute personne physique ou morale de la zone euro, et sera accepté dans tous les pays européens ayant adopté l'euro comme monnaie officielle.

La **BCE** sera l'émettrice et se portera garante de cette monnaie.

Cette initiative a émergé en réponse à la pandémie de la COVID-19, qui a entraîné une **baisse de l'utilisation des billets de banque conventionnels**.

Les mots croisés du RGPD



1. Acronyme de Jeux Olympiques et Paralympiques
2. Procès-verbal relatant les résolutions d'une assemblée, d'une conférence
3. Déplacement d'un lieu à un autre
4. Période d'arrêt légal de travail

Réponses aux mots croisés de la Newsletter de juin 2024 :

1. Logiciel
2. Internaute
3. Administration
4. Formalité

Le cabinet vous souhaite de bonnes vacances !



Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen :

Site : www.dcaavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcaavocat.com

